Image not found or type unknown

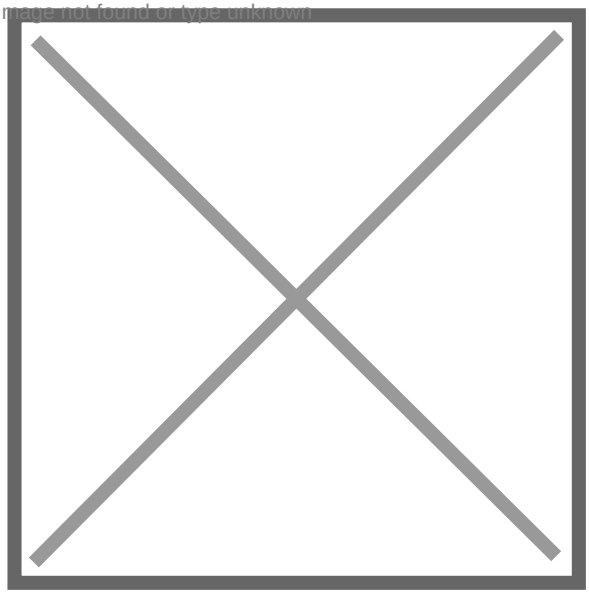

Changement de destination d'une habitation

Par **lanbaz**, le **16/09/2015** à **10:01**

BONJOUR marque de politesse[smile4]
Nous possédons une grange, dotée de l'eau et électricité , avec accès chemin privé et servitudes .
Nous avons obtenu l'autorisation de réaliser un assinissement - fin de réalisation en début d'année - certificat de conformité transmis avec avis favorable, mais toujours pas retourné signé à ce jour .
Nous avon également obtenu l'autorisation afin de refaire la toiture .
nous avons ensuite sollicité un changement d'affectation de grange en maison d'habitation en faisant une demande de CU opérationnel comme cela nous avait été indiqué . cette demande a été rejetée "opération non réalisable" zonz ND, servitudes d'utilité publique - eaus poyables, canalisation électrique, protection des zonz ZPPAUP - les équipements notés sont voirie privée , et électricité - ne sont pas notés l'eau, alors que nous payons les factures, et l'assainissement alors qu'il a été réalisé .
MERCI[smile4]

Nous envisageons un recours gracieux .
- quels sont arguments que nous pouvons développer
- dans le cas d'un refus suite à ce recours que pouvons nous envisager ?

Par **talcoat**, le **17/09/2015** à **19:11**

Bonjour,
Un recours contentieux est possible mais il faut prouver la faute de l'administration, l'existence d'un préjudice certain et un lien de causalité...

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés